

OBLIGATOIRE : JOINDRE UNE PHOTO D'IDENTITÉ UNIQUEMENT SI L'ÉLÈVE NE POSSÈDE PAS LA CARTE T'CAP

L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES USAGERS SCOLAIRES CHAQUE ANNÉE SUR LES DIFFÉRENTS SERVICES DE TRANSPORT ORGANISÉS PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ ET D'ASSURANCE.

Rappel : les élèves de moins de 5 ans ou résidant à moins de 3 km de l'école sont pris uniquement dans la limite des places disponibles durant toute l'année scolaire.

1 - QUI EST CONCERNÉ ?

Tout élève domicilié ET scolarisé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, âgé de plus de 5 ans et résidant à plus de 3 km de l'établissement scolaire. (CF liste des communes et établissements scolaires sur la notice jointe).

ATTENTION ! Les élèves ne fréquentant pas l'établissement le plus proche du domicile devront prendre un abonnement commercial de 135 € sur internet (à l'adresse : <https://tcap.monbus.mobi>) ou à la boutique T'CAP, 2 cours de l'Esplanade à Privas.

2 - COMMENT REMPLIR CET IMPRIMÉ ?

2.1 - Pour régler la participation familiale, joignez un chèque libellé à l'ordre de «**Régie Transports CAPCA**» d'un montant de 90 € avant le 24 août 2025 ou 120 € après cette date.

2.2 - Dans la partie inférieure, complétez les cadres A, B, C et D le plus précisément possible.

2.3 - La carte «T'CAP» valable 5 ans minimum concerne les élèves qui empruntent le réseau T'CAP, plus d'infos à l'adresse : <https://tcap.monbus.mobi>

- Pour ceux qui ne possèdent pas encore de carte «T'CAP», vous devez envoyer une photo d'identité récente en précisant le nom, le prénom et la coller sur l'imprimé.

- Pour ceux qui ont déjà la carte «T'CAP», vous devez vous réinscrire aux transports et votre abonnement sera automatiquement rechargé sur celle-ci.

2.4 - Transmettez cette fiche au Service Mobilités et Environnement (adresse ci-dessous) pour que la demande puisse être traitée.

- Pour les nouveaux inscrits, la carte de transport sera remise à votre enfant par son établissement scolaire à partir de la rentrée.

3 - PARTICIPATION DES FAMILLES

Pour l'année scolaire 2025-2026, la participation familiale est d'un montant de 90 € par enfant. **En supplément des frais de dossier de 30 € seront à ajouter si l'inscription est faite après la date butoir.**

CONDITIONS DE GRATUITÉ DE LA PARTICIPATION FAMILIALE :

1 - Pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 600 € : joindre à la demande une photocopie de l'attestation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou de la MSA mentionnant le quotient familial daté **entre janvier et juillet 2025** et précisant le nom des enfants concernés.

2 - Pour les familles de 4 enfants et plus (hors enseignement supérieur), tous scolarisés et empruntant les transports «T'CAP» : gratuité du titre de transport à partir du quatrième enfant transporté. Joindre une copie de l'ensemble du livret de famille complétée par le nom et l'adresse de l'établissement scolaire des autres enfants scolarisés.

3 - Elèves dont les parents sont séparés : remplir précisément le cadre D de ce formulaire et joindre l'attestation de garde alternée.

IMPORTANT

L'abonnement scolaire est valable uniquement en période scolaire dans la limite de 4 trajets par jour entre 6h45 et 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et entre 6h45 et 13h45 les mercredis (en dehors de ces créneaux horaires et pendant les vacances scolaires, l'élève devra payer sa place).

Renseignements sur le site : <https://www.privas-centre-ardeche.fr/vos-services/transports-et-mobilites/transports-scolaires/>
Ce formulaire est à renvoyer à l'adresse 1, rue Serre du Serret BP337 07003 PRIVAS CEDEX

La Loi n°78.17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'information, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant.
Le droit d'accès et de rectification peut-être exercé auprès de la Communauté d'Agglomération.

